



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Faillite lors d'un concordat

Date de publication: SHAB 23.09.2022

Publications supplémentaires: KABVD 23.09.2022

Date d'échéance prévue: 23.10.2026

Numéro de publication: NA05-0000000159

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Faillite lors d'un concordat Garage Carrosserie du Bosquet Sàrl

Débiteurs:

Garage Carrosserie du Bosquet Sàrl
CHE-115.828.505
Chemin du Bosquet 1
1030 Bussigny

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

Révocation du sursis concordataire 293 LP et Faillite

Par décision du 4 août 2022, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a révoqué le sursis concordataire accordé le 9 avril 2021 à Garage Carrosserie du Bosquet Sàrl, relevé Christophe SAVOY, agent d'affaires breveté à Lausanne de sa mission de commissaire au sursis définitif et prononcé la faillite de Garage Carrosserie du Bosquet Sàrl avec effet au 9 septembre 2022 à 10 heures.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe, dans les dix jours dès la présente décision.

Date de l'ouverture de la faillite : 09.09.2021

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296b LP.

Délai : 10 jours

Point de contact:

Tribunal d'arrondissement de Lausanne,
Allée Ernest-Ansermet 2,
1014 Lausanne Adm cant